



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (Ajout ou modification de mélanges en cuve)

**N° de la demande :** 2012-2059  
**Demande :** Catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (ajout ou modification de mélanges en cuve)  
**Produit :** Puma Advance EC  
**Numéro d'homologation :** 29488  
**Matière active (m.a.) :** 90 g/L de fénoxaprop-P-éthyl  
**N° de document de l'ARLA :** 2207781

### Contexte

L'herbicide Puma Advance EC, qui contient 90 g/L de fénoxaprop-P-éthyl (herbicide du groupe 1), est homologué pour la lutte en post-levée contre la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et le pied-de-coq dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps. L'herbicide Puma Advance EC peut être appliqué seul ou en combinaison avec d'autres herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuel, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Puma Advance EC afin de remplacer deux produits pour le mélange en cuve :

- (1) Prestige HTM à 0,8 L/ha de Prestige A + 2,0 L/ha de Prestige B avec Prestige XC HTM à 0,31 L/ha de Prestige XC A + 1,5 L/ha de Prestige XC B ou 0,41 L/ha de Prestige XC A + 2,0 L/ha de Prestige XC B, et
- (2) Attain HTM à 0,6 L/ha d'Attain A + 1,0 L/ha d'Attain B avec un mélange en cuve d'Attain XC A à 0,23 L/ha plus l'herbicide 2,4-D Ester à 420 g m.a./ha ou Attain XC A à 0,31 L/ha plus l'herbicide 2,4-D Ester à 560 g m.a./ha.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques, ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale ne sont requises, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation, à la dose d'utilisation ou au profil d'utilisation du produit.

### Évaluation de la valeur

Le remplacement de la substance pour mélange en cuve Prestige HTM (numéros d'homologation 25465 et 25464) par le Prestige XC HTM (numéros d'homologation 29462 et 29465) a été soutenu pour les raisons suivantes :

- On a déterminé que le Prestige XC HTM est équivalent sur le plan agronomique au Prestige HTM lorsqu'il est appliqué aux mêmes doses de matières actives par hectare sous le numéro de demande 2007-2284.
- Le Prestige XC HTM est homologué pour une application à faible dose, 0,31 L/ha de Prestige XC A plus 1,5 L/ha de Prestige XC B, ainsi qu'à forte dose, 0,41 L/ha de Prestige XC A plus 2,0 L/ha de Prestige XC B selon le spectre de la mauvaise herbe.
- À ces deux dosages, le Prestige XC HTM est homologué pour une application dans un mélange en cuve avec le Puma<sup>120</sup> Super (numéro d'homologation 25864; 120 g/L de fénoxaprop-P-éthyl), qu'on a déterminé comme étant similaire sur le plan agronomique au Puma Advance EC sous le numéro de demande 2007-8429.

Le remplacement de la substance pour mélange en cuve Attain HTM (numéros d'homologation 24834 et 24833) par un mélange en cuve d'Attain XC A (numéro d'homologation 29973) avec l'herbicide 2,4-D Ester a été soutenu pour les raisons suivantes :

- Attain XC A est une copie d'étalon de l'herbicide Starane II (numéro d'homologation 29463) et il est homologué pour la lutte contre un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges dans un mélange en cuve avec l'herbicide 2,4-D Ester. Attain A est une copie d'étalon de l'herbicide Starane (numéro d'homologation 24815) et Attain B contient 564 g m.a./L d'herbicide 2,4-D Ester. On a déterminé que le mélange en cuve d'Attain XC A et d'herbicide 2,4-D Ester est similaire sur le plan agronomique à Attain HTM lorsqu'il est appliqué aux mêmes doses de matières actives par hectare.
- Attain XC A est homologué pour une application à faible dose de 0,23 L/ha dans un mélange en cuve avec 420 g m.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester, ainsi qu'à une forte dose de 0,31 L/ha dans un mélange en cuve avec 560 g m.a./ha d'herbicide 2,4-D Ester selon le spectre de la mauvaise herbe.
- À ces deux dosages, Attain XC A dans un mélange en cuve avec l'herbicide 2,4-D Ester est homologué pour une application dans un mélange en cuve avec le Puma<sup>120</sup> Super (numéro d'homologation 25864; 120 g/L de fénoxaprop-P-éthyl), qu'on a déterminé comme étant similaire sur le plan agronomique au Puma Advance EC sous le numéro de demande 2007-8429.

## **Conclusions**

L'ARLA a évalué la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants afin de modifier l'homologation du Puma Advance EC afin de remplacer la substance pour mélange en cuve du Prestige HTM par le Prestige XC HTM et la substance pour mélange d'Attain HTM par un mélange en cuve d'Attain XC A et d'herbicide 2,4-D Ester.

## **Référence**

### List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA # 2196081: Puma Advance EC Herbicide and Puma Advance Herbicide: Use in tank mixture with Prestige XC HTM and with Attain XC A + 2,4-D Ester. DACO. 10.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, and 10.3.2. May 31, 2012. pp. 6.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.